FONDÉ EN 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Mercredi 4 Février 1920

10 centimes

La question du charbon inquiète les Maires

Elle met les communes dans une fâcheuse situation et c'est pourquoi elles réclament l'aide du gouvernement.

Hier à 3 heures, eut lieu à la mairie de Lille, une réunion importante des maires de l'arrondissements de Lille concernant la grave question, toujours pendante du charbon. Presque tous les maires étaient présents et M. Creton ouvre la séance en les remerciant d'avoir répondu à l'appel qui leur avait été adressé, et de leur venus examiner en commun les voies et moyens à prendre sans retard pour sortir de l'impasse où l'on est engagé.

M. Delory étant présent à la réunion, M. Creton propose à l'assemblée de le nommer président, ce qui est accepté à l'unanimité.

Delory déclare que la situation est trop sérieuse pour s'en désintéresser. C'est d'ailleurs ce qui l'a incité à assister à la réunion. Une action parlementaire s'impose, dit-il, pour solutionner cette grave question. Après ces courtes déclarations Delory laisse la parole à Creton qui donne lecture d'un long rapport résumant la situation antérieure. Il parle notamment de l'augmentation des prix du charbon et attire l'attention des maires présents, sur la réduction du contingent et les difficultés rencontrées dans la livraison et la distribution de combustible aux administrés.

A Lille, dit-il, le prix est relativement peu élevé, comparativement aux autres communes de l'arrondissement en raison des nombreux boulangers et petits industriels qui payant leur charbon plus cher, permettent une diminution du prix des contingents accordés aux particuliers.

Au nom du département du Nord libéré, dit-il, nous demandons au ministre du Ravitaillement de prendre en considération les difficultés rencontrées journellement dans le relèvement de notre commerce et de notre petite industrie. Il rappelle les souffrances endurées durant les quatres années de guerre et demande que le département du Nord soit exonéré de la taxe, que les charbons français nous soient répartis plutôt que les charbons anglais et que les charbons d'importation étrangère soient dirigés de préférence sur les régions qui jouissaient de leur liberté d'action pendant la guerre. Il demande en outre que les attributions faites aux communes soient expédiées plus régulièrement et proteste également contre les gros manquants constatés invariablement sur les envois des charbons d'importation.

A ce sujet Delory demande aux maires de dresser un aperçu des manquants constatés dans leurs communes respectives au cours des trois derniers mois.

Concernant la quantité insuffisante de charbon, le maire de Lomme déclare que sa commune n'a pas reçu de combustible depuis mois. A Lille il manque en janvier 209½ tonnes. Henri n'a reçu que 90 tonnes au lieu de 200. A Lambersart le déficit est de 135 tonnes.

Hentgès, maire d'Hellemmes, fait remarquer que l'insuffisance de charbon est générale dans tout le département. Sur 72.000 tonnes qui devaient lui être attribuées mensuellement, le Nord n'a reçu en réalité que 23.000 tonnes de charbon français et 20.665 de charbon anglais, soit au total 43.665 tonnes, d'où un déficit de 1/3 sur la quantité globale. D'autre part on comptait recevoir 2/3 de charbon français contre 1/3 de charbon étranger. En réalité on reçoit 50 % des deux provenances, ce qui motive fatalement l'augmentation des prix de revient.

M. Polié, maire d'Haubourdin, demande pourquoi on impose le charbon étranger aux régions libérées et s'informe en outre si les communes sont autorisées à prendre du charbon, hors du contingent attribué au service départemental.

A Lille les charbonniers vont chercher le charbon directement à la mine contre paiement mais doivent laisser 50 % de la quantité transportée à l'office municipal du charbon. Le reste va aux foyers domesliques et ne doit pas être vendu à un prix supérieur à 25 fr. les 100 kilos. En ce qui concerne les autres communes, cette question va être définitivement réglée sous peu.

M. Creton signale qu'une pétition collective va être adressée par la Chambre de commerce pour protester contre les manquants de chemins de fer et le rétablissement des bascules de gares.

Delory propose de demander du Parlement l'obtention d'une avance pour solder la grosse différence existant entre les prix facturés aux mairies et les prix de cession. Le maire de Wattignies demande l'uniformité du prix de revient pour toutes les communes, chose qui pourrait être très facilement réalisée par l'établissement d'un barème kilométrique réglant le coût des transports.

Cette question d'unification des prix sera étudier, déclare Delory. En somme l'assemblée se prononça pour l'élimination complète ou, au pis aller, partielle des charbons étrangers, pour le Nord, et décida ensuite de solliciter du Gouvernement des avances pour combler les sérieux déficits relevés dans toutes les communes en général.

Commencée à 3 heures, la séance est close à 4 heures et demie.

PRÉPARONS-NOUS A CONNAITRE LE PAIN CHER

PROPHETIES MINISTERIELLES

Interviewé, M. Thoumyre, secrétaire d'Etat au ravitaillement, a déclaré que le ratiaillement en blé présente de graves difficultés, et qu'il faut que le public s'attende à l'application de gros efforts : restriction, carte de pain ! Un autre ministre a déclaré qu'il ne sera pas possible d'éviter une augmentation du prix du pain ; actuellement, il coûte 20 sous à l'Etat par kilogramme et lorsqu'on l'aura mis à 95 centimes l'Etat y perdra encore sans faire état des augmentations du change à survenir.

Une importante réunion s'est tenue hier après-midi, au Ministère des Finances, à laquelle assistaient M. Marsal, ministre des Finances, M. Ricard, ministre de l'Agriculture, et M. Thoumyre, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement.

Les Ministres ont procédé à un échange de vues sur la question du pain et du blé.

Aucune solution définitive n'est encore venue régler le problème du pain. Les échanges de vues se poursuivent. Il ne semble cependant pas que ces conférences doivent aboutir au rétablissement de la carte de pain. Cette question sera probablement résolue par l'élévation du prix du pain avec avantages accordés aux familles nombreuses. Le prix du kilo de pain ne dépasserait pas un franc.

Méprise d'assassin

IL SE TROMPA DE TÊTE

Avant-hier soir, Acknile (Moïse-Isaac), un israélite polonais, âgé de 24 ans, se trouvait dans un cinéma de la rue de Belleville avec sa maîtresse, Lucie Campionne, âgée de 22 ans, et la sœur de cette dernière, Léontine, 19 ans.

A la sortie du spectacle, une violente discussion éclata entre Acknile et sa maîtresse; la dispute reprit impasse Ronce, chez la sœur du Polonais, Eugénie Acknile, où tout le monde s'était rendu.

Une bataille s'engagea; au cours de la lutte, la lampe fut renversée et, dans l'obscurité, le Polonais, qui avait sorti un rasoir de sa poche, saisit sa maîtresse par les cheveux et, lui renversant la tête sur son genou, lui trancha la gorge.

Eugénie Acknile ayant rallumé la lampe, le Polonais s'aperçut que celle qu'il venait de frapper était Léontine, la sœur de sa maîtresse. Il remit son rasoir à sa sœur et s'enfuit. Il a été arrêté hier, alors qu'il rentrait chez lui, rue Réboval.

Sa victime, dont l'état est désespéré, est soignée à l'hôpital Tenon.

La Navigation Fluviale

Cruellement atteints, par la guerre, ce n'est qu'avec une extrême lenteur que se reconstruisent les canaux du Nord

Tout comme les routes, les réseaux ferroviaires et les forêts, les voies fluviales du Nord ont subi du fait de la guerre, un dommage que de longues années de travail assidu, occasionnant des dépensés énormes tant en argent qu'en matériaux, pourront difficilement réparer.

De la Mer du Nord, en effet, jusqu'à la frontière lorraine, les cours d'eau canalisés n'ont pu échapper à l'insatiable soif de destruction des hordes ennemies qui, lorsque le vent de la défaite souffla dans leurs rangs, mirent bout en œuvre pour anéantir les riches contrées qu'elles étaient contraintes d'abandonner.

Rien n'échappa à leur fureur destructive, et les ponts, les écluses et les digues, volèrent en atomes, sous l'action dévastatrice des explosifs les plus puissants.

Si, dans leur fureur aveugle, les Allemands n'emportèrent pas l'eau des canaux des pays envahis, c'est que c'était là chose matériellement impossible et irréalisable, mais rien ne fut épargné cependant pour anéantir cette source vitale de l'industrie française.

L'état de nos canaux

Peu après l'armistice, malgré l'immensité de l'œuvre à accomplir, l'Administration des Ponts-et-Chaussées se mit résolument au travail pour reconstituer les voies fluviales du Nord, et aujourd'hui, grâce à l'effort assidu fourni dans ce sens, bon nombre de nos canaux sont redevenus navigables.

La grande voie directe de la Mer du Nord à Paris notamment, permet depuis plusieurs mois le passage aux nombreuses péniches qui la sillonnent en tous sens.

Sur tout son parcours, la Lys elle aussi est navigable. Les bateaux peuvent venir de Gand à Aire sans arrêt, et continuer sans interruption leur voyage vers Paris.

Le canal de Mons à Condé est également ouvert à la navigation, mais l'Escaut n'est encore utilisable que jusqu'à Valenciennes. De cette dernière ville jusqu'à Etrun, la circulation des péniches ne pourra être rétablie que vers le 1er février au plus tôt, mais cette section remise en état assurera la communication directe de Gand à Paris par Mons et Valenciennes.

La réfection de ce tronçon toutefois aurait pu être poussée plus activement si elle n'avait pas été concédée comme elle le fut à une Compagnie privée qui, manquant des capitaux nécessaires, ne put s'attarder à une reconstitution provisoire, et se vit forcée de n'entreprendre que des travaux définitifs.

Plus haut au Nord, le canal de Lespierre, qui relie l'Escaut au canal de Roubaix, et assure par la Deûle la communication avec la Lys, reste encore fermé au trafic fluvial, en raison des sept écluses qui demandent une réparation urgente. Si l'on en croit M. Loucheur, celle-ci ne tardera pas à s'effectuer, du moins l'a-t-il promis dernièrement à la Chambre de Commerce de Roubaix. Quant à la Deûle, elle est complètement remise en état, les réparations ayant été opérées au fur et à mesure que l'on amenait l'eau dans son lit.

A Lille, le pont des « Mécontents » et la passerelle Napoléon, qui entravent encore quelque peu la navigation, vont être reconstruits sous peu également, leur remise en état devant être définitivement terminée pour le 1er mai prochain, jour d'ouverture de l'exposition.

Malgré tout, en général, la circulation est bien loin d'être normale et d'avoir repris son essor d'antan, une grande partie des canaux belges restant encore fermés à l'exploitation.

Quelques chiffres concluants, suffiront à prouver d'ailleurs la mesure de cette diminution d'activité. A Lille, par exemple, on notait journellement avant la guerre, du matin au soir — la circulation étant interdite la nuit pour la répression des fraudes — le passage de 50 à 60 péniches en moyenne. Actuellement, 15 ou 16 bateaux au plus passent, dans le même laps de temps, aux différentes écluses de la Deûle.

Quant aux péniches belges, elles ne viennent en France pour le moment que par le canal de la Sambre à l'Oise, en passant par Charleroi, Maubeuge, Landrecies et Saint-Quentin.

Le matériel des ports

Si le mouvement a été tellement réduit sur les canaux du Nord, c'est que d'autres causes viennent contribuer pour une large part à cette paralysie momentanée.

Le nombre des péniches, notamment, a été considérablement réduit. Combien de chalands, en effet, dirigés par les Allemands vers la Belgique et l'Allemagne, sont partis pour ne plus revenir ? Combien d'autres ont été coulés par suite du manque d'entretien ? Combien enfin se trouvent actuellement dans les chantiers de réparations ?

Rien qu'à Béthune, plus de 180 péniches dorment dans les bassins de refoulage. D'autre part, une quantité de chalands, ont été réquisitionnés pour le transport de charbon, du carreau des mines à la capitale.

Si l'on ajoute à cette pénurie des moyens de transports l'état défectueux du matériel employé dans les ports fluviaux, l'on comprendra aisément les causes de cette diminution constatée dans le trafic sur nos canaux.

A Lille entre autres, les quelques grues qui fonctionnent actuellement, n'appartiennent qu'à des entreprises privées, les autres faisant partie du matériel du port avant été mises hors d'usage.

Si l'on ne procède pas à leur réparation, c'est que l'on compte les remplacer par des grues électriques, nouveau modèle, mais l'Etat ne les fournit pas, l'industrie ne pouvant satisfaire aux commandes. Seule, l'Allemagne, serait en mesure d'en fournir immédiatement, mais on n'ose recourir à l'industrie étrangère de peur de blesser certaines susceptibilités.

A Douai et à Valenciennes, on a créé des ports de transbordement et un outillage spécial sera dès leur ouverture, cédé par l'Etat aux Chambres de Commerce et mis à la disposition des particuliers. Un tarif fixe et unique — qui n'existe pas actuellement, les grues appartenant à différentes Compagnies — sera établi tant pour le chargement que le déchargement. Pour Lille, le projet de création de ce système d'outillage public et uniforme, est à l'étude également, et tout porte à croire qu'il se généralisera.

Les prix des transports

Quant aux prix des transports par eau, au kilomètre par exemple, il est aussi difficile de les déterminer que de les comparer à ceux d'avant-guerre. On ne pourra les fixer de manière définitive que, lorsque toutes les voies seront ouvertes à la navigation.

Un batelier qui, tous les deux jours, doit charger et décharger en raison du faible trajet qu'il a à parcourir, a naturellement des frais beaucoup plus élevés que s'il couvrait des longues distances avec son chargement. D'autre part, pour éviter des frais trop onéreux, le mariniers ne chargent plus que des marchandises faciles à décharger.

Il résulte, de cet état de choses, une variation constante dans les tarifs qui, quoique ayant été majorés en moyenne de 65 %, sont bien loin d'être définitifs.

En somme, la situation de nos voies fluviales est critique, très critique même, et c'est de cet état alarmant et déplorable, que naît la terrible crise des transports si préjudiciable à notre développement économique, industriel et commercial

M. POLVENT

La classe 1919 bénéficiera de 40 jours de permission

En réponse à une question de M. Durafour, député, le ministre de la Guerre fait connaître que les dispositions de la loi sur le recrutement ayant été remises en vigueur depuis le 1er janvier 1920, en ce qui concerne les permissions, les jeunes soldats de la classe 1919 bénéficieront, en principe, de quarante jours de permission dans le courant de l'année 1920. Ces dispositions ne prévoient pas la gratuité du transport pour les permissionnaires et les nécessités du service ne permettent pas l'établissement d'un tour de départ régulier.

LA LAINE & LE COTON

Une double question, intéressant le Nord, à régler avec l'Angleterre

On constate une hausse considérable sur le prix des vêtements et sur le linge. C'est un point qui intéresse notre région à un double titre. D'abord les sinistrés doivent remonter leur garde-robe, et ils ne peuvent le faire actuellement qu'en dépensant cinq ou six fois ce qu'ils dépensaient en 1914 ; ensuite, il est évident que la diminution de production de nos usines de textile du Nord, très éprouvées par la guerre, a une répercussion inévitable sur les prix actuels.

La hausse est provoquée, il faut bien le dire, par ce fait que nous sommes principalement à la merci de l'Angleterre pour la laine et pour le coton.

Voyons d'abord la laine. Le « Temps » nous donne le résultat d'une enquête du gouvernement anglais sur cette question. Ce gouvernement est d'autant mieux renseigné qu'il est le principal contrôleur et fournisseur de laine du Royaume-Uni. Alors qu'on reproche, en France, aux Pouvoirs publics de timides essais d'étatisme, le gouvernement de la monarchique Angleterre a mis la main, depuis le début de la guerre, sur la production lainière de ses possessions et dominions et l'a distribuée lui-même, en tirant d'ailleurs profit de l'opération.

Au cours de l'année dernière, le gouvernement britannique a vendu, par adjudication, un million de balles environ. Il en a cédé 450.000 à prix fixe. Le bénéfice réalisé par les adjudications et rentré dans les caisses de l'Etat est estimé à un minimum de 1 milliard 400 millions de francs.

A côté de ce premier bénéfice, les filatures et les tissages d'outre-Manche ont fait des gains extrêmement élevés. Le prix moyen des tissus exportés par la Grande-Bretagne s'est élevé de 2 shillings 6 le yard à 9 shillings environ entre 1913 et 1919.

En 1920, le gouvernement anglais se trouve à la tête de 5 à 6 millions de balles de laines à vendre. Ses manufactures ne peuvent pas tout absorber, et il y a un engorgement visible du marché.

Que faire ? L'Angleterre ne peut pas vendre à l'Amérique qui a, elle aussi, son « plein » de laines. A l'Europe ? Il y a la question du change qui rend difficile les moyens de paiement, ce qui fait hésiter le gouvernement de Londres, parce qu'il raisonne en marchand et non en vrai gouvernement.

La laine qui encombre les Anglais serait la bienvenue dans nos cités industrielles du Nord. Est-ce que la Conférence de Paris en 1916, n'avait pas établi que les gouvernements alliés se prêteraient mutuellement aide et assistance, surtout pour la remise en état des régions dévastées ?

Notre change se ressent de la situation économique de la France ravagée, bouleversée dans ses départements les plus industrieux. Il remonterait si nous avions les matières premières nécessaires. L'Angleterre pourrait y aider en nous cédant les laines dont elle ne sait que faire. Pour le paiement, j'ai déjà suggéré la possibilité d'ouvrir à la France un crédit de plusieurs années, analogue à celui qu'a ouvert la Hollande pour la reconstitution des pays sinistrés.

Il y a là une négociation des plus utiles à entreprendre. Si le gouvernement britannique se refusait à un arrangement, il couvrirait véritablement de son pavillon une formidable spéculation sur la misère des régions victimes de la guerre.

Au point de vue du coton, la spéculation apparaît en tous cas. Nous en trouvons la preuve dans des indications que nous fournit notre confrère, le « Manchester Guardian », dont on connaît la sûreté d'informations.

Il se produit dans les districts textiles anglais une sorte de folie autour des transactions en matière de vente et d'achats de filature.

Le mouvement commença au mois d'avril 1919, lorsque les directeurs de la Pine Mill, à Oldham (12.000 broches) acceptèrent l'offre d'un syndicat qui proposait de racheter 135 livres sterling (la livre vaut actuellement 40 francs) chacune des mille actions de cette société, actions libérées à 35 livres.

Cet achat parut insensé à beaucoup de gens, mais les spéculateurs remarquèrent que la somme était encore nettement inférieure à ce qu'eût coûté une nouvelle filature. Cela décida un engouement pour les achats de filatures et d'actions qui a gagné le public, et les personnes les plus étrangères aux affaires du coton suivent avec passion le marché de l'Association des Courtiers d'actions du Lancashire et même une Bourse improvisée pour la circonstance à Oldham.

Quelques chiffres de ventes d'actions sont significatifs :

Société Slack (15.800 broches) : l'action libérée de 100 livres, vendue 756 livres ; société Atherton (21.500 br.) : l'action de 10 livres, vendue 62 livres 10 shillings ; société Lily (22.000 br.) : l'action de 2 livres, vendue 20 livres ; société Pear (13.700 br.) : l'action de 10 shillings, vendue 10 livres 2 shillings ; etc., etc...

Cette spéculation sur les affaires de coton a entraîné nécessairement le renchérissement des produits fabriqués et nous en subissons les effets, étant donné la vente considérable des articles anglais, importantée en France pendant la guerre, et l'arrêt de nos usines du Nord.

Ceci nous conduit à penser qu'il est indispensable qu'une répartition équitable des matières premières soit faite dans le monde. La production du coton, accaparée par l'Angleterre, nous échappe, et cela détermine la hausse dont les consommateurs souffrent. Seule une organisation économique internationale permettrait d'apporter une modification à cet état de choses. Et c'est dans cet ordre d'idées que la Société des Nations pourrait être d'une grande efficacité, car les causes de la vie chère dépassent les limites de la région et même de la Nation.

Alex WILL.

A la Cour d'Assises du Nord

AUDIENCE DU LUNDI 2 FEVRIER

Président : M. Aubron — Assesseurs : MM. Anselme et Mouton — Ministère public : M. Cauwès, substitut général.

Le bigame de Coudekerque est acquitté

Bertrand Hippolyte, 33 ans, né à Evin-Malmaison, chauffeur à la Compagnie du Gaz, demeurant à Coudekerque-Branche, contractait mariage le 8 juin 1912, à Evin-Malmaison, avec Julie Lesage. Les deux époux résidèrent dans cette dernière localité jusqu'à la mobilisation.

Le 4 août 1914, Bertrand rejoignit le dépôt du 8me d'artillerie à Nancy, sa femme restait fixée à Evin-Malmaison, qui fut occupé peu après par les Allemands. Les deux époux devaient rester sans nouvelles l'un de l'autre jusqu'au jour où la femme fut rapatriée et dirigée sur Montbrison.

De son côté, Bertrand suivait le sort de son unité. Dans le courant de 1915, cantonné à Coudekerque-Branche, près de Dunkerque, il fit la connaissance d'Euphrasie Monet, qui devint sa maîtresse, et bientôt fut enceinte. Il évita de lui parler de son premier mariage, et le 26 juin 1916 il l'épousait. Deux enfants sont nés de cette union.

Au début de l'année 1917, Bertrand apprit le retour de sa première femme à Montbrison. Il lui écrivit et vint même passer près d'elle ses permissions de détente. A la suite de l'une de ses visites sa première femme se trouva enceinte et mit au monde un enfant.

La femme Bertrand Lesage n'apprit le second mariage de son mari qu'en août 1919. Ayant voulu le rejoindre, elle le trouva installé dans son nouveau ménage. Elle porta plainte immédiatement.

Bertrand reconnait les faits qui lui sont reprochés. A l'information, il a prétendu avoir agi ainsi parce qu'il avait à se plaindre de la conduite de sa première femme, mais les faits qu'il lui reproche n'ont jamais été établis par l'enquête à laquelle il a été procédé. Les renseignements recueillis sur l'accusé sont favorables. Il est représenté comme étant laborieux et sobre. Il n'a jamais été condamné.

LES DEBATS

Bertrand a avoué. Interrogé par le président, il renouvelle ses aveux et manifeste ses regrets.

Les deux femmes sont entendues — et relatent dans quelles circonstances l'accusé les a épousées.

Détail amusant : Un brave pompier, qui a été témoin au 2me mariage de Bertrand, déclare naïvement que pendant la guerre il a donné plus de 400 signatures au contrat de gens qu'il connaissait aussi peu que Bertrand. Tout le monde rit.

LE VERDICT

Après un réquisitoire modéré de M. Cauwès, qui ne s'oppose pas à l'admission des circonstances atténuantes, et une belle plaidoirie de Me Blanckaert, le jury revient rapportant un verdict négatif.

En conséquence, Bertrand est acquitté.

Le public applaudit.

L'assassin de Crèvecœur est acquitté

Le 7 août 1919, vers 19 heures, Jules Béthune, 38 ans, maçon à Crèvecœur-sur-Escaut, sciait du bois devant la porte de sa maison. Le sieur Dhouailly l'aidait dans son travail. Tout à coup, sans qu'aucun propos, semble-t-il, eut été échangé entre les deux hommes, Béthune frappa d'un coup de barre de fer Dhouailly qui fut tué sur le coup.

Béthune rentra alors chez lui et frappa avec la même arme sa femme qui mourut une demi-heure après. Aucun témoin n'a assisté à ce double crime. Selon l'accusé sa femme et Dhouailly entretenaient des relations coupables. Béthune déclare les avoir surpris.

Les assertions de l'accusé sont confirmées par l'opinion. Béthune a été reconnu épileptique. Sa responsabilité est atténuée.

Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Jules Béthune a été acquitté.

Drame d'après boire

ATTAQUE AU SORTIR D'UN CABARET D'AMBLETEUSE, UN MENUISIER SE DEFENDIT AU REVOLVER ET TUA SES DEUX ADVERSAIRES.

Samedi soir, vers 10 heures, la commune d'Ambleteuse fut mise en émoi par un double meurtre commis à la sortie d'un estaminet.

Le sieur Henri Penel, 22 ans, menuisier, sortait du débit de tabac Desenclos, quand brusquement, deux hommes surgirent de l'ombre et l'appréhendèrent. Penel ne répondit pas et continua son chemin; mais ses adversaires le poursuivirent et l'ayant rejoint, le jetèrent à terre, puis le rouèrent de coups.

La victime de cette lâche agression ayant réussie à se relever, sortit un revolver de sa poche et tira à plusieurs reprises sur ses antagonistes.

Tous deux atteints, s'écroulèrent inanimés sur la chaussée. A ce moment, Penel reconnut ses agresseurs, les deux frères Baheux; l'un d'eux, Auguste, fut tué sur le coup; une balle lui ayant traversé la tête de part en part; quant à Jérémie, il respirait encore.

Affolé, l'ouvrier menuisier courut conter la terrible scène qui venait de se dérouler au cabaret Désenclos, où il déposa son revolver, puis aussitôt il partit pour Boulogne, chez son frère. C'est au domicile de ce dernier que les gendarmes vinrent cueillir le meurtrier.

Penel, après interrogatoire, fut écroué.

La seconde victime, Jérémie Baheux, expira lundi matin, à l'hôpital, où il avait été transporté.

Le Ministre belge de la Guerre a donné sa démission

Bruxelles, 2 février. — Le ministre de la guerre, M. Masson, a donné sa démission. Le ministre est malade depuis quelque temps M. Masson était député libéral de Mons ; on cite comme successeur éventuel au ministère de la guerre, M. Janson, député libéral de Tournai, bâtonnier de l'ordre des avocats à Bruxelles.

Le trafic des monnaies étrangères en Belgique

Bruxelles, 2 février. — Au sujet de la question du change, le « Soir » annonce que le roi vient de signer un arrêté qui paraîtra au « Moniteur » de demain matin, suivant lequel le trafic des monnaies étrangères est interdit, lorsqu'il n'a pas pour cause des affaires commerciales effectives.

AU POTEAU

UN ESPION A ÉTÉ FUSILLÉ A VINCENNES

UN AUTRE A FAIT DES REVELATIONS QUI FONT SURSEOIR A SON EXECUTION

Lundi matin devaient être fusillés à la caponnière de Vincennes, deux espions au service de l'Allemagne : l'officier autrichien Rudolph Funck et Louis Guaspare.

Agé de 54 ans, le commandant d'infanterie Funck, grâce à de faux papiers, se faisait passer pour Irlandais, et travaillait pendant la guerre dans une banque de Paris. Chargé particulièrement d'indiquer au G. Q. G. allemand les points de chute des obus de la Bertha, il voulut, en 1918, passer en Espagne, mais la sûreté l'arrêta.

Le second, Louis Guaspare, avait opéré aux ordres de l'agence d'espionnage de Fribourg-en-Brisgau.

Seul Funck a subi sa peine ; Guaspare a fait des révélations au dernier moment, et le gouvernement militaire de Paris, a retardé son exécution de 48 heures.

L'Autrichien Funck a protesté jusqu'au dernier moment de son innocence. Il était assisté par l'abbé Goispitz. Après les formalités de levée d'écrou, il est sorti fermement, sans le secours de personne, vêtu d'un pardessus clair, portant la barbe. Il est monté dans la voiture, qui lui était réservée, avec, à ses côtés, l'aumônier et deux gendarmes. Puis la voiture s'est dirigée, à 7 heures exactement, vers Vincennes, suivie par d'autres voitures, dans lesquelles avaient pris place les magistrats militaires.

Rudolphe Funck a été passé par les armes à 7 heures 35, le peloton d'exécution était fourni par le groupe cycliste du 26me bataillon de chasseurs à pied et le peloton d'escorte par le 6e dragon. Des détachements des différents corps de troupes en garnison à Vincennes formaient la haie autour du terrain d'exécution.

Le coup de grâce a été donné par un maréchal des logis du 6me dragons.

Funck a fait preuve jusqu'au bout du plus grand sang-froid. Arrivé au poteau d'exécution, il posa à terre son chapeau, fit le signe de la croix, et, avec l'abbé Geispitz, il fit une prière. Il refusa de se laisser bander les yeux et déclara qu'il était inutile de l'attacher. Néanmoins, conformément au règlement, il fut fixé au poteau par une cordelette.

Constant le Marin " entôlé " par sa servante

M. Henri Herd, bien connu sur les champs de foire, sous le nom de Constant le Marin, lutteur, habitant à Neuilly, 16, place de Verdun, un coquet appartement, avait depuis quelques jours une femme de ménage, Mme Le Bailly, âgée de 30 ans; il l'attendait hier, comme à l'ordinaire, mais elle n'est pas venue, ayant emporté à son patron une pelisse, une étole et des bijoux, le tout d'une valeur d'environ 25.000 francs.

Dénoncés par leurs souliers

DEUX ASSASSINS SONT PRIS

Les demoiselles Esther et Marie ont été assassinées à coups de hache dans leur hôtel, à Lureuil (Indre), dans la nuit. Les auteurs du crime ont été découverts grâce aux marques laissées sur le sol par les clous de leurs chaussures. Ce sont deux jeunes gens d'une ferme voisine, Ernest Lechypre et Georges Souverain, âgés respectivement de 16 et de 18 ans. Ils ont avoué. Le vol a été le mobile de leur crime.

Le métier de voleur a des risques

DEUX MALANDRINS CHERCHAIENT DE L'ARGENT ILS TROUVERENT LA MORT

Laigne, 2 février. — Dans la soirée du 31 janvier, deux individus, Hudin Ferdinand, et Noguet Léon, pénétraient dans une boulangerie, dans la rue des Emangeardes, et sommaient la bonne qui se trouvait seule, de leur remettre le contenu du tiroir caisse. La servante appela à l'aide et un passant, M. Marq Léon, tira plusieurs coups de revolver sur les agresseurs, qui furent grièvement blessés. Hudin est mort quelques heures après à l'Hôpital où il avait été transporté. L'état de son complice est désespéré.

AUX CONSEILS DE GUERRE

Jacquemin de la « liste noire »

Nous avons annoncé dernièrement l'arrestation à Enghien du nommé Jacquemin Eugène, ex-garçon à Lille dans un café de la Grand'Place.

Peu de temps après son arrestation, à la suite d'un interrogatoire, il avait été mis en liberté provisoire, dans le but sans doute de préciser certaines attaches de l'inculpé, pouvant au besoin faciliter l'instruction. Jacquemin, qui est inculpé de trafic d'or, vient d'être réincarcéré. Pendant l'occupation, il portait la carte de cette catégorie d'individus, rabatteurs, de l'or français, au profit des caisses boches.

Son nom figure d'ailleurs sur la « liste noire » des trafiquants d'or, à côté des Desrousseaux, Thumerel, Chapuis, etc. Cette liste précieuse, trouvée à la libération dans un bureau militaire allemand récemment abandonnée, a déjà considérablement aidé la justice dans son œuvre d'épuration.

Sauvage en liberté

Le nommé Sauvage Léon, de Lille, inculpé d'intelligences avec l'ennemi, a été mis en liberté provisoire dans le courant de la matinée d'hier. On sait qu'il est inculpé de dénonciations et d'avoir, à plusieurs reprises, manifesté des sentiments anti-français. Il fut prouvé entre autres en ce qui concerne cette dernière accusation, que le drapeau allemand, qui avait été arboré à son domicile, à l'occasion de victoires allemandes, avait été hissé par une Autrichienne habitant le même appartement. La suspicion qui subsistait contre lui venait principalement de ce qu'il vivait maritalement avec une Allemande. Quant aux autres inculpations, l'instruction s'efforce de les établir. Sauvage, qui a fait presque 10 mois de prison préventive, devra se présenter tous les jours au cabinet de l'officier instructeur.

Blanquart en a assez

Nous apprenons que Blanquart, l'homme qui vit la « Dame Blonde », a adressé au capitaine Varnier, chargé de l'instruction de son affaire, une demande de mise en liberté provisoire, soi-disant pour se mettre à la recherche de documents précieux, qui établiraient le parti-pris des dénonciations mensongères dont il a été la victime. Il aurait en outre certaines affaires personnelles qui demandent à être réglées d'urgence.

Encore un bigame

Le nommé Mosin Léontesse, de Ferrière-la-Petite, près Maubeuge, a été arrêté hier à Damousies, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le 2e Conseil de guerre. Il est prévenu de bigamie.

Deux dénonciateurs jugés

Dans sa séance du 3 février, le 3e Conseil de guerre aura à juger le nommé Bry Amour, inculpé de dénonciation de bicyclettes, et la femme Philippe, épouse Debarge, accusée d'avoir dénoncé un jeune homme qui ne figurait pas sur les listes boches de contrôle.

La fausse joie des trafiquants d'or

On annonce le départ du lieutenant Paleyrac, du 1er Conseil de guerre, qui rentre dans la vie civile, à Montpellier. Les regrets que cause son départ ne sont pas partagés des embochés, notamment des trafiquants d'or qui le craignaient particulièrement. Ils s'en réjouissent, mais c'est à tort, car un successeur lui a déjà été donné en la personne du capitaine Richard, qui va continuer avec non moins d'ardeur l'œuvre d'épuration commencée.

LE FEU AU COLLÈGE DE MARCQ

L'incendie a détruit une aile de cet important établissement — Les dégâts se montent à plusieurs centaines de mille francs

Les élèves et le personnel ecclésiastique du collège libre de Marcq-en-Barœul, étaient, hier, en fête. Dans la matinée, il avait été procédé au baptême d'une nouvelle cloche pour la chapelle dudit collège.

Cette cloche, destinée à remplacer celle volée par les Allemands pendant l'occupation, était offerte par un généreux donateur. Mgr Charost, évêque de Lille, accompagné de son secrétaire particulier, M. le chanoine Pajot, et de MM. les vicaires généraux Lecomte et Descamps, assistait à la cérémonie.

Celle-ci terminée, tout le monde alla se mettre à table pour le dîner.

Pour l'après-midi, une représentation théâtrale au cours de laquelle devaient être jouées quelques scènes de l'« Aiglon », de Rostand, était projetée.

Mais si l'homme propose, le hasard et les événements seuls disposent, ainsi qu'on va le voir.

L'ALERTE !

Les élèves, leur repas terminé, prenaient une récréation dans une cour de l'aile gauche du collège, lorsque le sous-directeur de ce dernier, M. l'abbé Wazier, aperçut, sortant de la lingerie située dans l'aile droite arrière de l'établissement, une fumée suspecte.

Une rapide inspection des lieux, lui permit de se rendre compte qu'un incendie allumé par un feu de cheminée, croit-on, venait d'éclater au dit endroit. Discrètement, il donna l'alarme.

D'énergiques mesures furent immédiatement prises pour combattre le fléau. M. l'abbé Basquin, professeur de rhétorique, se mit à la tête d'une section d'élèves les plus âgées et fit arroser le foyer à l'aide des récipients les plus divers. Il organisa également le sauvetage des objets mobiliers. La plus grande partie de ceux-ci put être rapidement transportée sur les pelouses du vaste jardin encadrant le collège, par les scouts qui occupaient la lingerie, et des élèves.

Le maire de la commune, M. Dujardin et M. Henrenguel, commissaire de police de Marcq-en-Barœul, prévenus en hâte, se rendirent au collège, après avoir, au préalable, demandé téléphoniquement du secours aux pompiers de Tourcoing et de Lille.

Les pompiers de Marcq, avertis à la première minute, étaient promptement venus; cependant, leur pompe à bras se trouvait être insuffisante pour combattre l'incendie, qui, sous le vent, prenait de plus en plus d'extension.

Enfin, les secours arrivèrent de Tourcoing. Il était temps, le feu s'était propagé au grenier et aussi aux deux étages d'un important bâtiment rectangulaire, contigu à la lingerie et servant de dortoir aux élèves. Cette fois encore, on peut, à temps, évacuer de ces divers endroits, les objets mobiliers qui s'y trouvaient.

LES DEGATS

Grâce à un moteur spécial, il fut possible d'obtenir de l'eau en abondance et d'arroser copieusement le foyer. Vers 3 heures et demie, alors que tout danger de propagation était écarté, une pompe à vapeur, venant de Lille, escortée par des pompiers que commendait M. le capitaine Crombet, arriva sur les lieux.

Rapidement, les survenants établirent une prise d'eau dans le canal de la Marcq, tout proche, et noyèrent les décombres fumants, après avoir éteint les dernières flammes.

Les dégâts, causés tant par l'eau que par le feu, sont importants. On les estime à plusieurs centaines de mille francs. Un corps de bâtiment a été rendu presque complètement inutilisable.

Sur les lieux de l'incendie, nous avons remarqué, outre les personnalités ecclésiastiques et civiles, citées plus haut, MM. Regnier, secrétaire général de la Préfecture, et Contenain, chef de cabinet du préfet.

Selon M. Thome, directeur du collège, la marche de l'établissement ne serait pas entravée par suite du sinistre.

Aucun accident de personne à signaler.

Roman d'amour et de mort

Accusé par sa maîtresse d'avoir empoisonné sa femme

Le juge d'instruction de Rennes vient de faire écrouer un représentant de commerce nommé Lelièvre, honorablement connu dans la ville. Les faits qui ont motivé cette arrestation sont les suivants : pendant la guerre, Lelièvre avait noué des relations avec les époux Lebail, réfugiés à Rennes, et devint l'amant de la femme Lebail; après avoir rompu avec sa maîtresse, le représentant de commerce accusa celle-ci d'avoir emporté certains objets mobiliers au cours des déplacements qui l'obligèrent à loger dans différents garnis; c'est alors que la femme Lebail accusa Lelièvre d'avoir empoisonné sa femme. L'accusatrice prétend que son ex-amant lui aurait déclaré :

« Nous pourrons bientôt vivre ensemble, car il nous sera aisé de nous débarrasser, vous de votre mari, moi de ma femme ».

Or, on fait remarquer que Mme Lelièvre était décédée à l'Hôtel-Dieu, en juin dernier, après plusieurs jours d'horribles souffrances dues à l'absorption d'un cachet destiné à « guérir des maux d'estomac ».

Au cours de l'enquête préalable, certains témoins, dont la domestique en service chez les époux Lelièvre, ont déclaré que Lelièvre donna lui-même le cachet à sa femme. L'inculpé prétend, au contraire, que son épouse prit le médicament de sa propre initiative et que son empoisonnement proviendrait de ce que le cachet, acquis fort longtemps auparavant,